



EXTRAIT DU REGLEMENT D'UTILISATION DU CENTRE SPORTIF

- Le responsable désigné lors de la réservation doit être présent lors de l'utilisation des locaux. Il veille personnellement à l'application et au respect du règlement d'utilisation et des instructions du concierge.
- Le responsable contrôle l'état des locaux, y compris les vestiaires et gradins après l'usage. Les frais de nettoyages complémentaires seront facturés à raison de Fr. 50.— par heure.
- Toutes détériorations des locaux et du matériel vous seront facturées.
- Frais d'annulation tardive (moins d'un mois avant l'occupation) Fr. 50.—.

IL EST INTERDIT :

- De manger, boire et fumer dans l'enceinte du centre sportif.
- D'inscrire quoi que ce soit sur les parois ou d'afficher au moyen de papier adhésif.
- De stationner les voitures dans l'enceinte du centre sportif.
- D'utiliser le petit matériel scolaire, seuls les engins étant mis à disposition.

VOUS DEVEZ :

- Respecter les horaires réservés.
- Utiliser uniquement les locaux loués.
- Déposer les chaussures servant pour l'extérieur dans les casiers prévus à cet effet dans le hall d'entrée.
- Utiliser des pantoufles de gymnastique à semelles blanches qui ne laissent pas de traînées sur le sol.
- Au terme de la location, le responsable s'assure personnellement que :
 - ✓ les fenêtres sont fermées;
 - ✓ les lumières sont éteintes;
 - ✓ la porte de la salle soit fermée à clé;
 - ✓ l'eau ne coule plus dans les douches;
 - ✓ les locaux sont laissés aussi propres que possible;
 - ✓ le matériel est correctement rangé;

SI VOUS ETES LE DERNIER UTILISATEUR, NE PAS OUBLIER DE FERMER LA PORTE PRINCIPALE ET LE PORTAIL A CLE ET DE TOURNER L'INTERRUPTEUR GENERAL D'ELECTRICITE EN PARTANT MEME SI LES SOUS-SOLS SONT OCCUPES.

La Municipalité